

**Procès verbal du
Comité de Partenaires (CdP)
du 1^{er} février 2018**

Etaients présents: M. Eric Leclerc (direction)
 Mlle. Kathryn Kolber (élève)
 M. Felix Todd (élève)
 M. Luc Morin (parent)
 Mme. Suzana Straus (parent)
Etait absent : M. Louis-Phillipe Surprenant (direction)

Pas de membres de CUPE et du SEPF.

1) Ouverture de la rencontre à 15h17.

2) et 3) L'ordre du jour et le procès verbal sont adoptés. Le point sur la politique d'intégrité est remplacé par le code de vie, car M. Surprenant est absent. La politique d'intégrité est rapportée à la prochaine réunion. Au point varia, les élèves ajoutent des points survenus lors des rencontres du conseil étudiant.

4) Identification des valeurs de l'école : Les cinq valeurs choisies, donc le respect, la responsabilité, l'intégrité, la persévérance et l'inclusion, sont définies. Voir l'annexe pour ces définitions. Pour la prochaine réunion, les membres du comité ajouteront 2-3 exemples pour compléter le document qui sera distribué à toute la communauté.

5) Le travail sur le code de vie est brièvement discuté. M. Leclerc propose que nous lisions les documents qu'il a envoyé le 1^{er} février, qui contiennent des exemples de code de vie. Les membres du comité auront à définir un code de vie pour notre école. La version finale sera imprimée sur des affiches qui se trouveront dans l'école. M. Leclerc suggère qu'il serait peut-être une bonne idée d'avoir une visite de juristes pour parler de lois et responsabilités civiles. Il mentionne aussi que le CSF travaille sur une politique touchant sur le code vestimentaire.

6) Programmation. M. Leclerc nous informe qu'il y a eu une TDG la semaine dernière et qu'il y aura une réunion pour les directions du secondaire le 8 février. A la TDG, M. Leclerc, ainsi que les autres directions, ont réitéré à M. Dupain l'importance du programme IB au sein du CSF, ainsi que l'attrait du PEI. Plus de détails sur la programmation seront disponibles dans les semaines à venir. M. Leclerc propose une rencontre de 3-4 heures le 1^{er} mars pour discuter de ce sujet. La date est à confirmer.

7) Varia. Les élèves demandent à M. Leclerc pourquoi les écouteurs ne sont plus permis en salle de classe, sauf pour des buts académiques. M. Leclerc explique qu'il aimerait voir si cette règle a des impacts positifs sur l'apprentissage et prendra une décision finale à ce sujet une fois que tous les faits auront été étudiés.

Les élèves demandent où se trouve le four microonde de l'étage supérieur. M. Leclerc le remettra en place sous peu.

Les élèves demandent si les enseignants ont le droit de dire à un élève de quitter l'école entre 15h et 16h. La règle en place est que les élèves peuvent rester dans l'école jusqu'à 16h.

8) Levée de la réunion à 16h35. Prochaines réunions : i) le 15 février (à 15h15) pour travailler les valeurs, le code de vie et la politique d'intégrité ; ii) le 1^{er} mars pour travailler la programmation 2018-19. Dates à confirmer.

Ami Mami
PRÉSIDENT

15 Fév. 2018
ADOPTÉ